

Capacité économique et financière

Critères de sélection

Les comptes annuels (bilan et comptes de résultats) et d'autres documents à déposer concernant les 3 dernières années comptables clôturées, excepté pour les entreprises qui les déposent annuellement à la Banque Nationale de Belgique.

Niveaux spécifiques minimaux exigés:

Les ratios suivants seront examinés et doivent au minimum présenter les valeurs entre parenthèses:

Critère 1: solvabilité (>20%)

Calculée selon la formule suivante : $(10/15) / (10/49)$

Critère 2: liquidité au sens large (>1)

Calculée selon la formule suivante : $[(3) + (40/41) + (50/53) + (490/1)] / [(42/48) + (492/3)]$

Critère 3: capitaux propres (positifs)

Rubrique (10/15) du bilan

Critère 4: fonds de roulement net (positif)

Calculé selon la formule suivante : $(29/58) - (29) - (42/48) - (492/3)$

Critère 5: perte reportée (inférieure à 50% du Capital + Réserves)

Calculé selon la formule suivante : $(141) < 50\%$ de $(10 + 13)$

Les firmes dont les comptes annuels des trois dernières années ne satisfont pas à un minimum de deux ratios pour chaque année, ne seront d'office pas sélectionnées.

Pour info : 10/15 => Capitaux propres

10/49 => Total du passif

3 => Stocks et commandes en cours d'exécution

40/41 => Créances à un an au plus

50/53 => Placements de trésorerie

490/1 => Comptes de régularisation (actif)

42/48 => Dettes à un an au plus

492/3 => Comptes de régularisation (passif)

29/58 => Actifs circulants

29 => Créances à plus d'un an

141 => Perte reportée

10 => Capital

13 => Réserves

Critères d'exclusion

La Banque Nationale de Belgique vérifiera également les éventuelles dettes sociales et fiscales de chaque firme ainsi que la situation de non-faillite ou de situations similaires.